N° 19 LA REVUE DU PRATICIEN 15 DÉCEMBRE 2006

ÉDITORIAL

LE RPIB, PREMIER THÈME DU PROGRAMME DE NOTRE DÉPARTEMENT EPP-FMC

Pour sa première action, le département EPP-FMC du groupe Huveaux, organisme agréé par l'HAS pour mettre en œuvre des programmes d'EPP et qui s'appuie sur les 3 revues de FMC du groupe (*La Revue du Praticien*, *La Revue du Praticien-Médecine Générale* et *Le Concours Médical*), lance un appel à 1000 médecins généralistes pour participer, avec le soutien de l'INCa et de la MILDT, à un programme national sur le thème de l'alcool et du « Repérage précoce - intervention brève (RPIB) ». S'enquérir de la consommation d'alcool de ses patients est, en effet, très « rentable ». Seuls 1 % consultent pour ce motif en médecine générale, alors qu'en réalité 1 patient sur 5 en a un usage nocif ou à risque. Or un interrogatoire s'appuyant sur un questionnaire d'utilisation simple, suivi d'une intervention personnalisée de quelques minutes, voire du simple conseil de moins boire permettent non seulement de repérer 1 malade de l'alcool sur 5, mais aussi d'obtenir une diminution de la consommation d'alcool chez la moitié d'entre eux. Le programme comprend :

- une 1re phase d'audit consistant à répondre sur Internet à un questionnaire simple à propos des 10 derniers patients vus en consultation ; ce questionnaire appréciera la façon dont le risque alcool est évalué ;
- l'acquisition d'une documentation visant à mieux apprécier la problématique du risque alcool et de sa prise en charge ;
- une séance de FMC en région où seront donnés les résultats collectifs de la 1re phase de l'audit et où sera dispensée une formation au RPIB ;
- une 2e phase d'audit, qui mesurera l'amélioration du service médical rendu ;
- enfin, le suivi, sur plus de 6 mois, d'indicateurs cliniques de bonne pratique pour la prise en charge des buveurs excessifs.

Les médecins participant à ce programme recevront, à son terme, une attestation correspondant à l'accomplissement de l'obligation d'EPP et valorisée à 100 points en crédits dans le barème établi par les CNFMC.
Inscription sur **http://www.egora.fr/epp.asp**. La participation est gratuite.

La Rédaction